



DÉCISION N° 023 /SONARA/DG/CAB DU 15 JUN 2024

PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE **WESLINE AND RODRIQUE ENT.** DU LOT N°1, ET À L'ENTREPRISE **DONVIDEX SUPPORT SERVICES** Sarl DU LOT N°2, DES MARCHÉS RELATIFS À LA MAINTENANCE DES CITÉS RÉSIDENTIELLES, DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS ANNEXES DE LA SONARA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 portant adoption des Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
- Vu la résolution n°03/CA/2024 du 26/03/2024 modifiant et complétant la résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 ;
- Vu la résolution n°01/CA/2024 du 09 Février 2024 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- Vu la correspondance CIPM_06-23/S024-24/PA/005.24 du 30/05/2024 portant proposition d'attribution des marchés consécutifs à l'appel d'offres n°005.24/AONO/SONARA/CIPM/2024 du 02/04/2024,

DÉCIDE :

Article 1 : Les marchés relatifs à la Maintenance des cités résidentielles, des bâtiments et des installations annexes de la SONARA, objet de l'Appel d'Offres n°005.24/AONO/SONARA/CIPM/2024 du 02/04/2024, sont attribués aux entreprises ci-après :

N° de lot	Objet	Adjudicataire (Raison Sociale)	Note globale (x pts/100)	Montant de l'attribution TTC (en FCFA)	Durée d'exécution du Marché
1	Maintenance des bâtiments et installations annexes de la cité SONARA de Bota	WESLINE & Rodrique Ent P.O. Box. Limbe <u>Cameroon</u>	98,08 pts/100	25.281.000 (Vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille)	Huit (08) mois



N° de lot	Objet	Adjudicataire (Raison Sociale)	Note globale (x pts/100)	Montant de l'attribution TTC (en FCFA)	Durée d'exécution du Marché
2	Maintenance des bâtiments et installations annexes de l'enceinte de la Raffinerie et de la cité SONARA de Cap Limboh	DONVIDEX Support Services Sarl B.P. 13048 Yaoundé <u>Cameroun</u>	97,90pts/100	26.831.250 (Vingt-six millions huit cent trente-un mille deux cent cinquante)	Neuf (09) mois

Article 2 : La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

El Hadi BAKO HAROUNA

Ampliation: (1)MINMAP - (2)ARMP - (3)WESLINE & Rodrigue Ent - (4)DONVIDEX Support Services Sarl - (5)CIPM/SONARA